

AFFAIRE N° 23. - Autorisation de passer un avenant à l'appel d'offres du 28 AVRIL 1971 avec les Etablissements JEUMONT-REUNION pour fourniture de matériel de cuisine.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à passer un avenant au Marché (suite à l'appel d'offres du 28 AVRIL 1971) avec les Etablissements JEUMONT REUNION pour la fourniture du reliquat de matériel de cuisine nécessaire à l'équipement des Cantines Scolaires de Saint-Denis (subvention du PASO).

A savoir :

- Subvention du F.A.S.O.....	20 000 000 Frs
- Marché du 28 AVRIL 1971 (suite à l'appel d'offres du 28 AVRIL 1971)	13 857 352 Frs
- Montant de l'avenant	<u>6 142 648 Frs</u>

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*

*

*